



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évreux, le 13 novembre 2013

### **Report de l'essai mensuel du bon fonctionnement des sirènes prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2014**

L'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte précise que *« les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels : pour les sirènes relevant de l'Etat, des communes et des établissements industriels autres que les aménagements hydrauliques, les essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois, à midi »*.

Le premier mercredi de janvier 2014 étant un jour férié, les dispositifs normaux en termes d'effectifs pour réaliser l'essai mensuel ne seront pas appliqués.

Le ministère de l'intérieur a donc pris la décision de reporter **l'essai mensuel au mercredi 8 janvier 2014**.

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle 02.32.78.27.33 / 27.35